

# Aide à l'installation d'espace de recharge de batteries 2 roues électriques

**VILLE DE PARIS**

## Présentation du dispositif

La Ville de Paris a mis en place une aide à l'installation d'un espace pour la recharge de batteries de deux-roues électriques.

## Conditions d'attribution

### A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Peuvent bénéficier du dispositif, les auto-entrepreneurs, TPE et PME jusqu'à 50 salariés. L'aide est réservée uniquement aux professionnels parisiens.

### Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Les opérations éligibles au dispositif sont l'installation d'un dispositif sécurisé de recharge de batteries amovibles.

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

Jusqu'à 2 000 € (50 % du prix maximum) pour l'installation d'un espace pour la recharge de batteries de deux-roues électriques.

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

La demande de l'aide se fait uniquement en ligne sur le site de la ville de Paris.

## Critères complémentaires

- Possibilité d'appartenance à un groupe de moins de 250 salariés.
- Effectif de moins de 50 salariés.

---

## Organisme

### VILLE DE PARIS

- **Hôtel de Ville de Paris**  
Place de l'Hôtel de Ville  
75196 PARIS Cedex 04

---

## Déposer son dossier

- [https://v70-auth.paris.fr/auth/realms/paris/protocol/openid-connect/auth?client\\_id=K24-PROD&response\\_type=code&redirect\\_uri=https%3A%2F%2Fteleservices.paris.fr%2Fform-espacepublic%2Fservlet%2Fplugins%2Foauth2%2Fcallback&scope=openid&state=1dc530c3841e4&nonce=2065ca02d2b8e](https://v70-auth.paris.fr/auth/realms/paris/protocol/openid-connect/auth?client_id=K24-PROD&response_type=code&redirect_uri=https%3A%2F%2Fteleservices.paris.fr%2Fform-espacepublic%2Fservlet%2Fplugins%2Foauth2%2Fcallback&scope=openid&state=1dc530c3841e4&nonce=2065ca02d2b8e)